Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

[ROB]

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, devant être présenté au Comité syndical dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et qui donne lieu à un débat d'orientation budgétaire.

L'objectif du débat d'orientation budgétaire est de permettre aux délégués de disposer des informations nécessaires afin d'exercer de manière effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Contexte général

Une hausse conséquente des prix de l'énergie

Le **marché de l'énergie** est un marché fortement spéculatif et peu lisible. Les prix de l'électricité et du gaz naturel **ont fortement augmenté en 2021**, en dépassant respectivement des niveaux historiques sur les marchés de gros (respectivement 145 € / MWh et 85 € / MWh).

La **tendance actuelle devrait se poursuivre l'année prochaine.**
Au regard du projet de loi de finances (PLF) 2022, il est important de noter que les collectivités, au même titre que les entreprises, ne sont pas éligibles au dispositif proposé par le gouvernement visant à geler la hausse des tarifs règlementés d'électricité en 2022 pour contenir la hausse à 4% (mesure réservée exclusivement pour les particuliers).

Toutefois, les collectivités pourraient bénéficier de la minoration de la Contribution au Service Public l'Électricité (CSPE) prévue également dans le PLF 2022, sans pour autant être inférieur à 1 € / MWh.
La **mutualisation de l'achat d'énergie** par le biais du groupement de commandes porté par SYMIELECVAR s'attache à **contenir au maximum cette hausse** des prix mais ne réussira pas à lui seul à limiter les impacts sur le budget des collectivités.

Cette augmentation des prix des énergies mais également le vieillissement des installations vont **aggraver la situation financière des collectivités**.

Une incitation à la sobriété et production locale

Le SYMIELECVAR propose des solutions à plus long terme dans une démarche durable pour inciter ses adhérents à prendre le virage de la transition énergétique et limiter leurs dépenses en énergie.

- La rénovation énergétique des bâtiments et la rénovation de l'éclairage public

A ce titre, le plan de relance donne une place importante à la transition énergétique avec 30 milliards consacrés à la transition écologique : rénovation des bâtiments (6,7 milliards d'euros) et innovations énergétiques (9 milliards d'euros). En sus de cette incitation, le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire impose une **diminution de la consommation d'énergie pour certains bâtiments publics** de -40% d'ici 2030, -50% d'ici 2040 et -60% d'ici 2050 par rapport à une année de référence située entre 2010 et 2019.

Les bâtiments concernés sont les bâtiments publics qui hébergent des activités tertiaires et dont la surface au sol cumulée liée à cette activité est égale ou supérieure à 1000 m2 (les écoles, collèges, lycées, les gymnases et piscines municipales, les locaux administratifs et culturels, les bureaux et entrepôts, les établissements de santé…).

A ce titre, depuis du 1er septembre 2022, les collectivités concernées doivent communiquer sur une plateforme publique leurs données de consommations. Outre les sanctions financières conséquentes prévues, la publication sur un site public des collectivités qui ne mettraient pas en place un programme d'actions pour répondre à leurs obligations risque de porter atteinte à leur notoriété.

Aussi, de nombreuses collectivités vont être amenées à se lancer dans un programme de rénovation énergétique de leur patrimoine. Pour cela, elles auront **besoin d'être accompagnées financièrement et techniquement**.

Le SYMIELECVAR souhaite alors poursuivre ses actions en soutenant la maîtrise de la demande énergétique des collectivités et générer des travaux de rénovation énergétique.

Le Syndicat participe actuellement au programme ACTEE II – SEQUOIA porté par la FNCCR dont l'objectif est d'apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments.

- La production d'électricité

Le SYMIELECVAR a été sélectionné par l'ADEME pour déployer les Énergies Renouvelables (EnR) thermiques et de récupération dans le Var.

L'objectif est d'apporter aux porteurs de petits projets, le soutien technique et financier nécessaire afin de développer les filières d'EnR :

- le solaire thermique
- la biomasse (bois-énergie)
- la géothermie / thalassothermie
- les réseaux de chaleur

Tous les porteurs de projets (hors particuliers) du Var peuvent en bénéficier.

Le SYMIELECVAR s'est fixé comme mission d'accompagner les acteurs du territoire dans le développement des EnR.

Le Syndicat veut encourager l'émergence de projets locaux notamment sur les bâtiments publics (école, hôpitaux, EHPAD...), logements collectifs et entreprises industrielles et commerciales.

Dans ce contexte, le SYMIELECVAR a créé le pôle transition énergétique composé du responsable de service, de deux contractuels et d'un apprenti ingénieur.

Présentation de la structure

Le SYMIELECVAR est un syndicat mixte fermé créé en mars 2001. Il est l'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) et dans ce cadre, il contrôle l'exécution des missions de service public, déléguées à Enedis sur le territoire de 138 communes et à GRDF pour le compte de 28 communes.

De par sa qualité d'AODE, le Syndicat réalise des travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité, il contrôle et gère automatiquement la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) pour les communes de moins de 2000 habitants et pour les communes de plus de 2000 habitants qui le souhaitent, soit 127 communes au 31/12/2021.

En plus des missions précitées, le SYMIELECVAR propose 9 compétences optionnelles listées ci- après. À noter que la compétence n°5 correspondant à la « desserte du service public local de communications électroniques » est inactive depuis la prise en charge du déploiement de la fibre dans le Var par le département qui a transféré sa compétence au SMO PACA.

- Compétence n°1 : Équipement de réseaux d'éclairage public.
- Compétence n°2 : Dissimulation des réseaux d'éclairage public communs au réseau de distribution publique d'énergie.
- Compétence n°3 : Économies d'Énergie.
- Compétence n°4 : Dissimulation des réseaux téléphoniques communs au réseau de distribution publique d'énergie dans les conditions définies par l'article L. 2224-35 du CGCT.
- Compétence n°6 : Organisation de la distribution publique du gaz.
- Compétence n°7 : Réseau de prise de charge pour véhicules électriques. . Il s'agit de la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques hybrides rechargeables jusqu'au 23/10/2020. Depuis cette date, le réseau Mouv'Elec Var comprenant 137 bornes,devient Eborn et est gérée en Délégation de Service Publique. Le délégataire est la société Easy Charge.
  Le SYMIELECVAR déploye des bornes pour les communes qui le souhaitent et continue actuellement le déploiement de 150 bornes de recharges sur le territoire de la métropole MTPM.
- Compétence n°8 : Maintenance de l'éclairage public : 65 communes adhérentes au 31/12/2021.
- Compétence n°9 : Distribution publique de chaleur et de froid.

Sous réserve de la signature d'une convention, le Syndicat propose également à ses adhérents :

- d'adhérer à un groupement d'achat d'électricité : 127 collectivités territoriales et établissements publics adhérents au 31/12/2021. Leur nombre passe à 137 au 01/01/2022
- d'être assistés à récupération des RODP
- de détecter et géo-référencer les réseaux d'éclairage public : 81 communes au 31/12/2021

Les Partenaires

FEDER
Fonds Européen de Développement Régional

Région Sud
Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Var
Conseil Départemental du Var

AMF 83
Association des Maires du Var

MTPM
Métropole Toulon Provence Méditerranée

Ministère de la Transition Écologique
Certificat d'Économies d'Énergie

ADEME
Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

FNCCR
Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

Trésor Public
Trésorerie de Brignoles

Préfecture
Préfecture du Var

COFOR 83
Communes Forestières du Var

ALEC 83
Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Var

AFE
Association Française de l'Éclairage

AMORCE
Association de Collectivités

SICTIAM
Opérateur public de Services Numériques

Nicopolis Avenir
Association d'entreprises de la Zone d'Activités

CRIGE
Centre de Ressources en Information Géographique

ENEDIS
Distribution d'Électricité

GRDF
Distributeur de Gaz Naturel

Orange
Télécommunications

I. EVOLUTION DES DEPENSES

A. Dépenses de fonctionnement

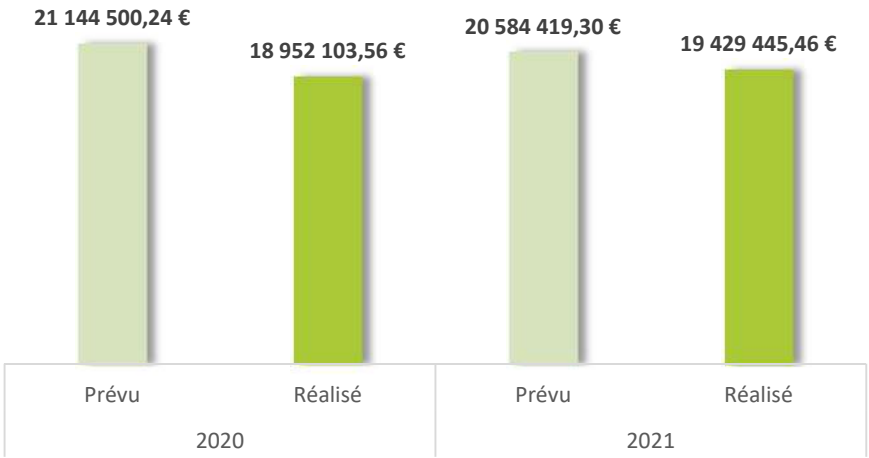

	2020		2021	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
011- Charges à caractère général	2 381 800,00 €	1 664 310,83 €	2 359 650,00 €	1 644 015,22 €
012 - Charges de personnel	878 700,00 €	807 812,18 €	937 000,00 €	778 838,07 €
014 - Atténuations de produits	16 750 000,00 €	15 850 617,48 €	16 464 000,00 €	16 416 568,45 €
65 - Charges de gestion courante	199 660,00 €	25 484,02 €	242 800,00 €	161 731,56 €
66 - Charges financières (intérêts)	481 661,36 €	357 656,71 €	369 921,25 €	276 729,39 €
67 -Charges exceptionnelles	352 000,00 €	246 222,34 €	211 048,05 €	151 562,77 €
022- Dépenses imprévues	100 678,88 €			
TOTAL	**21 144 500,24 €**	**18 952 103,56 €**	**20 584 419,30 €**	**19 429 445,46 €**

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

2020		2021	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
2 381 800,00 €	1 664 310,83 €	2 359 650,00 €	1 644 015,22 €

Composition du chapitre 011 :
Ce chapitre connait une baisse de 1,22 % entre 2020 et 2021.
Il est composé principalement des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement du Syndicat mais surtout des dépenses de maintenance d'éclairage public pour 1 141 767.91€, d'études et de diagnostics pour 264 019.98 €.

2. Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Ce chapitre connait une baisse de 3,59 % entre 2020 et 2021.

2020 16 agents - 1 apprenti - 2 élus		2021 16 agents - 1 apprenti - 2 élus	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
878 700,00 €	807 812,00 €	937 000,00 €	778 838,07 €

Mouvement de personnel :

En 2021 :

4 Départs: 2 démissions, 1 mutation, 1 apprenti en licence en fin de stage.

4 Arrivées : 1 nomination par voie de mutation, 1 nomination par voie de détachement, 1 nomination stagiaire et 1 apprenti ingénieur en stage.

1 agent a demandé le renouvellement de son détachement.

1 agent a demandé le renouvellement de sa disponibilité.

10 agents ont bénéficié d'un reclassement.

3 agents ont bénéficié d'un avancement de grade.

3 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

3 agents ont bénéficié de 2 revalorisations indiciaires.

Formations :

36 formations ont été suivies en 2021 par 10 agents du SYMIELECVAR

Ces formations qui ont été suivies soit en présentiel soit en majorité en distanciel.

30 ont été dispensées par la FNCCR, 5 par le CNFPT, 1 par l'ADEME.

Les recrutements prévus en 2021 n'ont pu être réalisés. Ils seront réalisés en 2022.

○ Structure et évolution des effectifs

	2020			2021		
	17 agents			17 agents		
DENOMINATION	GRADE	cat	T hebdo	GRADE	cat	T hebdo
Directeur	IC	A	35H	IC	A	35H
Responsable finances, RH et administration générale	AP	A	35H	**R**	**B**	**35H**
Assistante de Direction	AAP 1cl	C	35H	AAP 1cl	C	35H
Gestion assemblées- communication interne - économat	AAP 1cl	C	35H	AAP 1cl	C	35H
Assistante comptabilité	AAP 2cl	C	35H	AAP 2cl	C	35H
Assistante comptabilité	AAT	C	35H	AAT	C	35H
Coordinatrice budgétaire et comptable	AAP 2cl	C	35H	AAP 2cl	C	35H
Gestionnaire marchés publics- communication	R	B	35H			
Chargée de communication	AAT	C	35H	AAT	C	35H
Contrôleur des concessions Gaz et électricité – Rénovation énergétique des bâtiments	ATT	C	35H	ATT	C	35H
Responsable SIG	ATT	C	35H	ATT	C	35H
Responsable pôle technique	TP 2cl	B	35H	**TP 2cl**	**B**	**35H**
Chargé du suivi des études et des travaux	TP 2cl	C	35H			
Chargé du suivi des études et des travaux	AMT	C	35H	AMT	C	35H
Chargé du suivi des études et des travaux	AMTP	C	35H	AMTP	C	35H
Chargé du suivi des études et des travaux	ATT	C	35H	**ATT**	**C**	**35H**
Chargé du suivi des études et des travaux	ATT	C	35H	**T**	**B**	**35H**
Chargé de la maintenance éclairage public	ATT	C	35H	**T**	**B**	**35H**
Apprenti au service concession - rénovation énergétique bâtiments	Contrat		35H	Contrat		35H
Expert en EnR						
Référent en EnR						

En bleu les changements

AAP 1cl	Adjoint Administratif Principal de 1ère cl	**AMT**	Agent de Maîtrise Territorial	**IC**	Ingénieur en chef
AAP 2cl	Adjoint Administratif Principal de 2ème cl	**MTP**	Agent de Maîtrise Territorial Principal	**R**	Rédacteur
AAT	Adjoint Administratif Territorial	**AP**	Attaché Principal	**TP 2cl**	Technicien principal de 2ème cl

3. Atténuation de produits (Chapitre 014)

ANNEES	2020		2021	
COMPTES	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
739113	16 750 000,00 €	16 427 465,84 €	16 464 000,00 €	16 416 568,45 €

Les dépenses inscrites au compte 739113 représentent les montants de la taxe sur l'électricité reversés aux communes adhérentes. On observe une diminution de -0,07 % pour la période 2020-2021.
À noter que faute de justificatifs, la TCCFE de 3 fournisseurs encaissée en décembre 2021 n'a pu être reversée immédiatement pour apparaitre à l'exercice 2021. Les sommes seront reversées après contrôle en 2022.

4. Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

2020		2021	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
99 660,00 €	25 484,02 €	242 800,00 €	161 731,56 €

Les dépenses ont augmenté de 535% entre 2020 et 2021.

Cette augmentation s'explique par le versement de la subvention de développement technologique au délégataire de Easy Charge, dans le cadre de la DSP IRVE. Pour rappel cette subvention sera due pendant 8 ans avec la particularité d'être variable selon le nombre de bornes et recettes générées.
Ce qui implique que le coût de maintenance des bornes est élevé en début de concession et nul au bout des 8 ans. Afin de lisser la charge de cette subvention et donc le coût de la maintenance annuel pour les communes, le SYMIELECVAR a choisi de fixer à 400 € par an les frais de maintenance pendant 8 ans, supportant ainsi la différence lorsque la subvention est la plus élevée.

Les charges de financement et particulièrement celle-ci impacte l'autofinancement du Syndicat.

B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

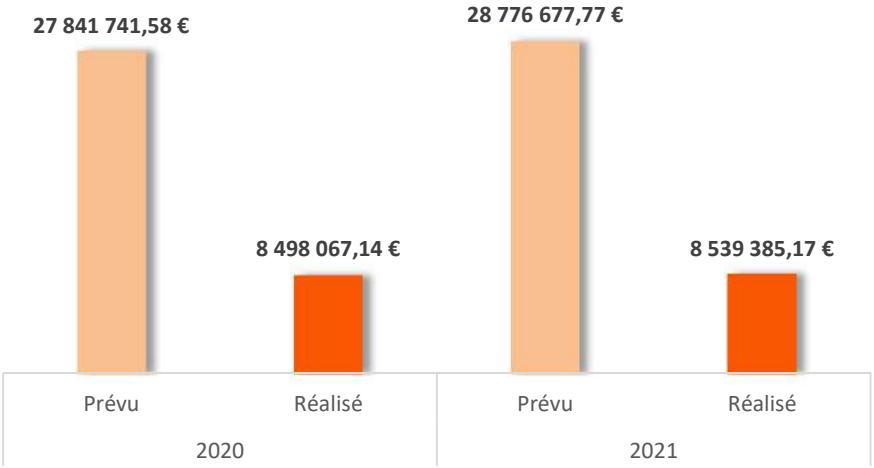

	2020		2021	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Régularisation Taxe aménagement	0,00 €	193,00 €	0,00 €	0,00 €
Construction extension du siège	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réseau Distribution électricité opération 11 études +travaux	4 856 000,00 €	1 762 693,71 €	4 483 000,00 €	1 769 284,17 €
Communications électroniques opération 12 études +travaux	1 113 000,00 €	367 426,95 €	2 690 000,00 €	699 125,57 €
Éclairage Public opération 13 études +travaux	4 953 000,00 €	1 505 694,39 €	4 097 400,00 €	1 634 215,21 €
Économies Énergie opération 14 études +travaux	1 123 000,00 €	506 605,14 €	3 000 000,00 €	758 082,83 €
IRVE* opération 15 études +travaux	2 500 000,00 €	546 618,74 €	3 500 000,00 €	630 833,93 €
Ombrières photovoltaïques opération 16 études +travaux	265 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	136 020,00 €
Gestion à distance du réseau EP opération 17 études +travaux	1 200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rénovation Bâtiments énergétiques opération 18 études + travaux	0,00 €	0,00 €	324 000,00 €	864,00 €
Opérations pour compte de tiers	7 349 681,00 €	744 205,31 €	7 466 009,69 €	108 715,45 €
Frais d'études et d'insertion	851 500,00 €	27 354,00 €	92 882,74 €	28 100,11 €
Matériel de transport / mobilier/ matériel informatique	150 000,00 €	48 210,41 €	50 000,00 €	11 715,66 €
Taxe aménagement	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
Logiciels	100 000,00 €	26 517,10 €	110 000,00 €	50 721,67 €
Subventions autres communes	344 501,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13248 annulation de titre FC trop perçu	100 000,00 €	72 685,36 €	100 000,00 €	77 163,09 €
Subvention équipement : Subvention d'investissement DSP IRVE /raccordement Orange	283 559,00 €	243 559 €	85 000,00 €	1 534,41 €
Emprunts	2 651 000,00 €	2 646 304,03 €	2 636 885,34 €	2 633 009,07 €
TOTAL DEPENSES REELLES	**27 841 741,58 €**	**8 498 067,14 €**	**28 776 677,77 €**	**8 539 385,17 €**

Les dépenses d'équipement ont globalement augmenté de 0,49% entre 2020 et 2021.

II. EVOLUTION DES RECETTES

A. Recettes de fonctionnement

Les montants prévus et réalisés prennent en compte l'encaissement de la TCCFE.

Dans le tableau ci-dessous, pour une représentation plus juste des recettes du Syndicat, ne sont repris que les frais de gestion de la TCCFE soit 2% de la taxe encaissée

	2020		2021	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Autres redevances recettes diverses	30 000,00 €	63 121,03 €	74 000,00 €	74 657,78 €
Autres marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 798,96 €
Autres produits d'activités annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	280,00 €
Redevance R1 Enedis	500 000,00 €	633 225,00 €	683 500,00 €	683 695,00 €
Redevance R1 GRDF	90 000,00 €	100 061,00 €	108 500,00 €	108 794,40 €
Redevance R2 Enedis	500 000,00 €	1 353 168,84 €	1 004 000,00 €	1 004 222,38 €
Autre participations Etat (aide apprenti)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Participations fonctionnement / cotisations	9 400,00 €	9 436,85 €	10 900,00 €	9 471,14 €
Participations compétences optionnelles	165 000,00 €	186 488,44 €	200 000,00 €	217 116,00 €
Autres participations des collectivités sur travaux (comprend les annuités travaux)	6 400 000,00 €	5 058 832,08 €	6 100 000,00 €	6 485 809,21 €
Maîtrise d'ouvrage sur travaux EP, Eco Énergie, communications électroniques, IRVE (5%)	100 000,00 €	79 907,90 €	100 000,00 €	104 116,20 €
Adhésion groupement achat électricité	0,00 €	50 100,00 €	15 000,00 €	2 350,00 €
Autres produits divers de gestion courante	114 000,00 €	113 734,93 €	100,00 €	2,42 €
Gestion Taxe sur l'électricité *	340 000,00 €	458 382,04 €	336 000,00 €	879 427,62 €
Vente des CEE **	98 000,00 €	118 466,32 €	0,00 €	135 594,74 €
Produits financiers	110 000,00 €	112 402,19 €	92 308,00 €	97 394,50 €
Produits exceptionnels	20 000,00 €	24 530,43 €	12 000,00 €	27 945,13 €
TOTAL recettes gestion sans chap 76 et 77	**8 346 400,00 €**	**8 361 857,05 €**	**8 632 000,00 €**	**9 711 335,85 €**

* Le montant de la gestion de la taxe correspond à la différence entre la taxe encaissée et la taxe reversée.
** CEE = certificats d'économie d'énergie.
Les recettes de fonctionnements augmentent globalement de 2,18 % entre 2020 et 2021.

Les ressources principales du SYMIELECVAR sont :

Les participations des communes :

Participations sur les travaux et la maintenance :

- Sur la maintenance des réseaux d'éclairage public et IRVE ainsi que leurs travaux
- Les études APS
- La géo détection
- Le solde des fonds de concours sur les travaux
- Les annuités d'emprunts

Ces participations ont augmenté passant de 5 058 832,08 € à 6 485 809,21 € en 2021.

Participations au fonctionnement du syndicat (1ct €/habitant)

Participations aux compétences optionnelles sur travaux éclairage public, communications électroniques, économie d'énergie, bornes de recharges pour véhicules électriques, maintenance éclairage public,

La maîtrise d'ouvrage et la direction de travaux réalisée par le SYMIELECVAR est de 5 %.

Les redevances de concession R1 Electricité et Gaz (redevance de fonctionnement) et R2 (redevance d'investissement):

En 2020, le montant de la R2 était exceptionnellement élevé dans la mesure où une régularisation du montant de la R2 au titre de 2019 a été encaissé et sur la R2 2020. C'est pourquoi il est prévu d'encaisser moins en 2021, soit 1 004 222,38 €. Particularité de la R2, elle est encaissée en TTC et la TVA fera l'objet d'une déclaration et d'un paiement au service des impôts.

La gestion et le contrôle de la perception de la taxe sur l'électricité que le Symielecvar réalise pour 127 communes génère une recette annuelle de 2 % du montant total perçu et contrôlé pour le compte de ces communes. Le cadre de perception de la TCCFE est amené à évoluer. A noter que le montant est à nuancer car la TCCFE de 3 fournisseurs n'a pas été reversée. Faute d'éléments pour le contrôle. La gestion de la taxe rapporte en réalité 348 631,80 € HT après reversement.

L'adhésion au groupement d'achat d'électricité :

Le nouveau marché d'achat d'électricité a débuté en 01/01/2022 et prendra fin le 31/12/2024. Il comprend 137 membres, composés de collectivités et d'établissements de santé.

B. Recettes d'investissement

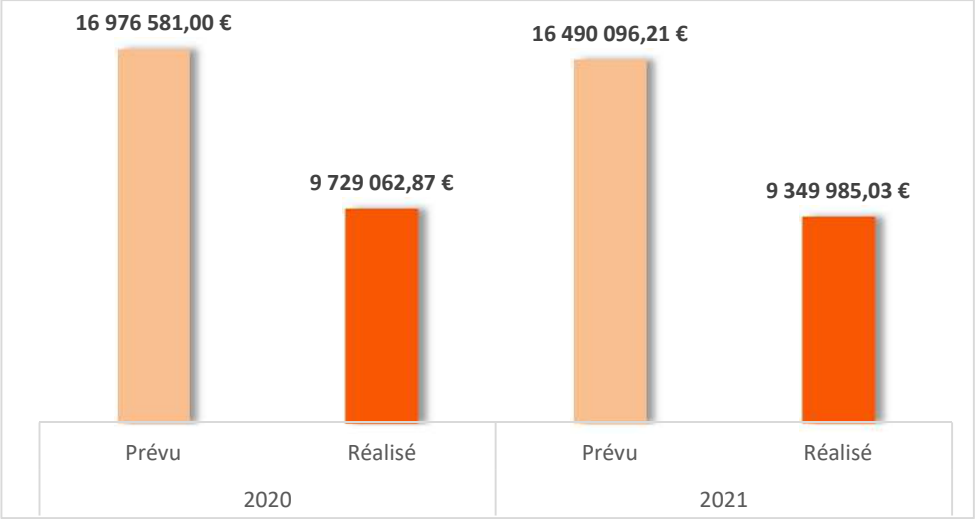

	2020		2021	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Subventions Région	573 900,00 €	0,00 €	364 590,00 €	55 145,12 €
Fonds de concours	1 800 000,00 €	2 559 033,57 €	2 000 000,00 €	2 640 755,63 €
Subventions Etat	128 000,00 €	79 731,67 €	53 112,50 €	53 112,50 €
Subvention Europe	750 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				3 645,60
TOTAL recettes d'équipement	**3 251 900,00 €**	**2 638 765,24 €**	**2 417 702,50 €**	**2 752 658,85 €**
FCTVA	545 000,00 €	548 825,00 €	386 384,02 €	386 384,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
Régul compte tiers	0,00 €	0,00 €	534,00 €	534,00 €
ENEDIS sur travaux art.8	460 000,00 €	559 521,20 €	680 000,00 €	518 336,16 €
Annuités communes	570 000,00 €	578 581,00 €	540 000,00 €	578 956,59 €
Récupération TVA	300 000,00 €	159 165,12 €	0,00 €	0,00 €
Compte de tiers	7 349 681,00	744 205,31	7 465 475,69	113 115,43
TOTAL	**16 976 581,00 €**	**9 729 062,87 €**	**16 490 096,21 €**	**9 349 985,03 €**

Les recettes d'investissement, dans leur ensemble, ont augmenté de 2,76 % entre 2020 et 2021.

Recettes liées aux travaux :

Les fonds de concours : ils sont perçus au démarrage des travaux et représentent 75 % du coût HT de l'opération.

L'article 8 du cahier des charges de concession : L'enveloppe du financement par Enedis est passée de 570 000€ à 680 000€, dont 520 000€ pour l'esthétique et 160 000 € pour la sécurité à condition de pouvoir présenter des chantiers éligibles terminés.

Le FCTVA : Le montant du FCTVA réalisé en 2021 est de 386 384,00 €, soit une diminution de 30 % par rapport à 2020 expliquée par la baisse de travaux en 2019.

Les subventions :

En 2021, L'ADEME a versé une aide de 53 112,50 € pour financer l'étude de préfiguration du COTER à hauteur de 53 112,50 €.

Quant à la Région, elle a versé une aide attribuée pour financer la mise en place des ombrières photovoltaïques sur le parking du syndicat.

III. STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Année (N)	CRD au 01.01/N	Annuité de la dette	Capital	Intérêts	Nombre emprunts	CRD au 31.12/N	Type d'emprunts		
							Fixe	Variable	Révisable
2018	19 877 737,57 €	3 609 214,81 €	2 875 415,77 €	733 799,04 €	59	17 002 321,80 €	56	1	2
2019	17 002 321,80 €	3 396 010,92 €	2 777 986,74 €	618 024,18 €	54	14 224 335,06 €	51	1	2
2020	14 224 335,06 €	3 151 051,96 €	2 646 304,03 €	504 747,93 €	48	11 578 031,03 €	45	1	2
2021	11 578 031,03 €	3 029 073,12 €	2 633 009,07 €	396 064,05 €	40	8 548 957,91 €	37	1	2
2022	8 945 021,96 €	2 894 562,04 €	2 604 263,40 €	290 298,64 €	35	6 340 845,36 €	35	1	2

Le SYMIELECVAR n'a pas eu recours à l'emprunt en 2021. Ceci a pour conséquence une diminution de l'annuité de la dette de 134 511 € (- 4 %) et du nombre d'emprunts qui passe de 37 à 35 puisque 3 emprunts ont été soldés en fin d'exercice.

IV. AUTOFINANCEMENT

	2020	2021	2022
Épargne brute (comptes classe 7 - comptes classes 6 hors 673 et 674)	5 050 158,72 €	4 587 461,05 €	4 722 314,00 €
Annuité de la dette en capital	**2 646 304,03 €**	**2 633 009,07 €**	**2 604 263,40 €**
Épargne nette (épargne brute - remboursement capital emprunts)	2 403 854,69 €	1 954 451,98 €	2 118 050,60 €

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Le montant de l'épargne brute en 2021 s'élève à 4 587 461,05 €, le montant de l'épargne nette est de 1 954 451,98 €.

L'autofinancement provenant du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 4 604 727,87 € ainsi que les recettes propres d'investissement : excédents de fonctionnement capitalisés pour 5 000 000,00 €, les remboursements d'annuités en capital par les communes (compte 276348 pour 578 956,59 €) permettent de couvrir le remboursement du capital de la dette et de financer les investissements.

Pour 2022, le montant de l'épargne brute est estimé à 4 722 314,00 €. Le montant de l'épargne nette est estimé à 2 118 050,60 €. C'est cette épargne qui permettra au Syndicat de continuer à investir.

V. ORIENTATIONS 2022

LES PRINCIPALES DÉPENSES PROJETÉES :

A. En section de fonctionnement :

En ressources humaines :
2 agents en contrat de projets ont été recrutés début 2022 pour renforcer le service de la transition énergétique pour une période de trois ans renouvelable une fois pour la même durée (sur le grade de technicien).
Les effectifs passent de 17 à 19 agents. Les agents de la catégorie B qui étaient passés de 2 à 4 en août 2021 passent de 4 à 6 en mars 2022.

Il est prévu 3 avancements de grade, 6 reclassements et une bonification d'ancienneté accompagné d'un avancement d'échelon pour 11 agents.

En Maintenance et Etudes

Le syndicat poursuit ses missions en maintenance de l'éclairage public et la géo détection des réseaux d'éclairage public.
Les missions en faveur de la transition énergétiques qui découlent des programmes ACTEE, COCOPEOP et du CTENR vont démarrer en 2022 :

- ACTEE : Études de rénovation énergétiques sur les bâtiments publics.
- CTENR : promotion des énergies renouvelables thermiques et de récupération.
- COCOPEOP : animation du territoire pour le développement des projets éoliens et photovoltaïque.

B. En Investissement :

Concernant les travaux

- Le montant prévisionnel du programme d'effacement des réseaux électriques augmente sensiblement par rapport au programme 2021. Il passe de 2 813 000 € HT à 3 592 000 € HT (estimation). Cela s'explique par la présence sur le programme 2022 de 3 affaires d'envergure qui représentent à elles seules plus de 1 150 000 € HT.
- Quant au programme d'éclairage public et d'économies d'énergie, il passe de 4 211 275,64 € TTC à 3 500 000,00 € (estimation). Il est à noter qu'en 2021, 4 affaires représentaient 1 799 000 €TTC.
- Le programme des travaux de communications électroniques est prévu à la hausse.
- Le programme d'installation des bornes de recharge se poursuit en 2022 pour achever l'installation des 150 bornes à poser sur le territoire de la métropole MTPM
- Les travaux de l'opération 17, gestion à distance de l'Éclairage public, démarreront en 2022 pour un montant estimé de travaux de 2 556 000 €. L'opération comporte un volet SMART financé par le FEDER à hauteur de 70 %. L'encaissement de la subvention est prévu en 2023. L'avance des travaux se fera sur les fonds propres du Syndicat.
- De nouvelles opérations pour compte de tiers ont été créées pour la rénovation énergétique des bâtiments (opération 18). Ces opérations seront inscrites au budget au fil de l'eau.
- Compte tenu des nouvelles missions en matière de transition énergétiques acquises par le syndicat et les derniers recrutements, les bureaux du Syndicat doivent s'agrandir. Le budget prévoit donc l'extension des locaux.
- À la demande des communes, des travaux de rénovation énergétique des bâtiments pourront être réalisés par le syndicat sous mandat de maîtrise d'ouvrage.
- Travaux d'extension des locaux du SYMIELECVAR.

Concernant les subventions d'équipement :
En 2022, le Syndicat versera une subvention d'investissement au délégataire Easy Charge. Cette subvention est calculée en fonction des investissements réalisés par ce dernier à hauteur de 65%. L'estimation de l'investissement pour 2022 est de 190 000 euros pour le déploiement de 12 bornes de recharges par le délégataire du réseau Eborn. Cette subvention n'est pas reconduite à ce stade, pour les prochaines années

Les Aides financières apportées par le Syndicat :

1. Les travaux d'effacement du réseau de distribution de distribution publique d'électricité :
   Le SYMIELECVAR apporte une participation est de 50 % des travaux plafonnée à 40 000 €.
2. Les travaux sur les réseaux d'éclairage public communs aux travaux de réseau de distribution publique d'électricité seront exceptionnellement financés en 2022 à hauteur de 20%.
3. Les travaux d'équipement d'éclairage public et d'économies d'énergie sur l'éclairage public :
   Le financement est de 40 % du montant hors taxes des travaux d'équipement (compétence optionnelle n°1) ou de renouvellement d'installations d'éclairage public (compétence optionnelle n°3) incluant la mise en place de matériels ou de dispositifs destinés à faire baisser les consommations et l'impact sur les réseaux de distribution d'électricité a été mis en place.
4. Les travaux d'installation des bornes de recharge de véhicules électriques :
   Le Syndicat finance 10 % des travaux d'installation des bornes.
5. Les audits énergétiques des installations d'éclairage public :
   Le SYMIELECVAR participe à hauteur de 50%.
6. Gestion à distance du réseau d'éclairage public :
   15% de financement par le syndicat et 70% du FEDER.

LES PRINCIPALES RECETTES PROJETÉES :

Les principales recettes fonctionnement :

Les redevances R1 et R2 de GRDF et ENEDIS sont stable pour 2022.
Concernant la Taxe sur la consommation finale d'électricité, il s'agit de sa dernière année de contrôle par le Syndicat de la Taxe. A compter du 1er janvier 2023, c'est l'Etat qui se chargera du contrôle.

Le montant du FCTVA sera à la hausse grâce à l'éligibilité des dépenses de maintenance hors forfait au FCTVA.

La Subvention du FEDER pour le financement du programme d'installation d'outils de gestion à distance des armoires de commande du réseau d'éclairage public ne sera budgétisée qu'en 2023 eu égard aux dates imposées pour les demandes d'acompte et de solde.

BUDGET ANNEXE « PHOTOVOLTAÏQUE »

Le budget principal du SYMIELECVAR est assorti d'un budget annexe qui a pour objet de regrouper les opérationsafférentes à la gestion des panneaux photovoltaïques implantés sur le bâtiment qui abrite le siège du syndicat.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses réelles

2020		2021	
Prévu	Réalisé	Prévu	réalisé
2 000,00 €	42,14 €	3 500,00 €	2 083,12 €

Les dépenses de fonctionnement sont peu élevées et s'élèvent à 2 083,12 €
La dépense correspond à une facture d'acheminement d'électricité et de maintenance.

Aucun personnel n'est rémunéré sur le budget photovoltaïque.
Aucune dette n'est à rembourser sur le budget photovoltaïque.

B. Recettes réelles

2020		2021	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
8 600,40 €	9 288,30 €	8 800,00 €	9 179,11 €

Ces recettes sont générées par la vente de l'électricité fournie par les panneaux.

I. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses réelles

2020		2021	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
52 743,00 €	0,00 €	60 688,88 €	3 915,60 €

En 2021, 3 915, 60 € ont été dépensés en matériel informatique. Il était prévu en 2021 d'investir à hauteur de 22 500 € en matériel informatique. Le reste de la prévision budgétaire était affectée aux travaux sur bâtiment soit 38 188,88 €.

B. Recettes réelles

Il n'y a pas de recettes réelles d'investissement
Les recettes d'investissement proviennent de

- l'excédent d'investissement reporté de 2021 : 27 282,08 €
- l'amortissement des panneaux photovoltaïques : 4 457 €

LES PRINCIPALES DÉPENSES PROJETÉES :
Le montant des dépenses d'équipement pour 2022 est estimé à 65 069 €.
Il est prévu d'investir dans du matériel et des logiciels informatiques à hauteur de 20 000 €.
Le reste est affecté au compte 21731 bâtiments.